

DIVISION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

DVRH - 13/09/2013

**MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE POUR LA SCOLARISATION DES
ELEVES HANDICAPES**

Références : BO n°31 du 29.08.2013
Circulaire n°2013-122 du 27.08.2013
BA n°605 du 09.09.2013

Destinataires : enseignants 1^{er} degré

Dossier suivi par : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Hélène MALAPTIAS (04.90.27.76.22)

L'organisation des modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés est reconduite, pour l'année scolaire 2013-2014, selon les modalités suivantes.

Les candidatures des personnels du premier degré sont recueillies par l'IEN ASH sous couvert de l'IEN de circonscription.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

La fiche de candidature devra être transmise à l'IEN ASH revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique pour le :

Vendredi 27 septembre 2013, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

ENSEIGNEMENT SPECIALISE – PREMIER DEGRE

Fiche de candidature à un module de formation d’initiative nationale (MFIN)

NB : La participation à un module de formation vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

Ref : BO N°31 du 29.08.13
BA N° 605 du 09.09.13

Nom :	Prénom :
Affectation :	RNE :
Ville :	
Certification CAPA-SH (préciser l’option) :	
Stages ASH suivis au cours des deux dernières années (nature, durée) :	
.....	
.....	
.....	
Signature	

Identifiant et intitulé du module sollicité (2 vœux maximum) :
Vœu 1 :
Vœu 2 :

Motivations du candidat (argumentation et finalités de la formation : parcours individuels de formation ; projet de réinvestissement au service de la politique académique de formation...) :

Avis du supérieur hiérarchique :	Avis de l’IEN-ASH :
Date et signature :	Date et signature :

A retourner pour le vendredi 27 septembre 2013 à l’IEN ASH revêtue de l’avis du supérieur hiérarchique, délai de rigueur.
Une copie devra être envoyée à ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr